

# ONCODESIGN

Société anonyme

18 Rue Jean Mazen

21000 DIJON

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

---

# ONCODESIGN

Société anonyme

18 Rue Jean Mazen

21000 DIJON

---

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

---

A l'assemblée générale de la société ONCODESIGN

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Avances de trésorerie de la société P.C.G.**

Votre société a consenti des avances de trésorerie à la société P.C.G. pour un montant de 29.778 € au 31/12/2021.

Aucun intérêt n'a été constaté sur 2021.

Le gérant de la société P.C.G. est Philippe GENNE, Président Directeur Général et Administrateur de la société ONCODESIGN SA.

➤ **Convention de réservation de place avec la SARL CDG**

Votre société bénéficie de cinq places réservées dans la structure multi-accueil de la « La Calypso », dont le gestionnaire est la SARL CDG, représentée par Madame Catherine GENNE, Directeur Général Déléguée jusqu'au 1er octobre 2021 et administrateur de votre société. Cette convention a été initialement signée le 29 mars 2010.

La participation financière annuelle en 2021 s'élève à 53.144 € hors taxes.

➤ **Convention de prestation de services avec les sociétés Pharmopsis BVBA et PMDE**

Votre société a conclu une convention de prestations de services avec la société Pharmopsis BVBA représentée par Monsieur Jan HOFLACK également Directeur Général Délégué de votre société. Cette convention a été initialement conclue le 20 juillet 2010.

Le montant des prestations de services au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 300.995 € hors taxes.

➤ **Avances de trésorerie au GIE Pharmimage**

Votre société a consenti des avances de trésorerie au GIE Pharmimage pour un montant de 118.314 € au 31/12/2021.

Aucun n'intérêt n'a été constaté sur l'exercice 2021.

ONCODESIGN est membre à hauteur de 40% dans le capital de ce groupement d'intérêt économique et Monsieur Philippe GENNE, Président Directeur Général de la société ONCODESIGN SA, est Contrôleur de gestion.

➤ **Prestations administratives avec le GIE Pharmimage**

Votre société a effectué des prestations administratives pour le compte du GIE Pharmimage.

Ces prestations ont fait l'objet d'une facturation de votre société au GIE Pharmimage pour un montant de 3.000 € hors taxes sur l'exercice 2021.

ONCODESIGN est membre à hauteur de 40% dans le capital de ce groupement d'intérêt économique et Monsieur Philippe GENNE, Président Directeur Général de la société ONCODESIGN SA, est Contrôleur de gestion.

➤ **Mise à disposition de personnel avec le GIE Pharmimage**

Dans le cadre de son activité, votre société met à disposition du personnel pour le compte du GIE Pharmimage.

Cette mise à disposition de personnel représente une valeur hors taxes annuelle de 16 845 € sur l'exercice 2021.

ONCODESIGN est membre à hauteur de 40% dans le capital de ce groupement d'intérêt économique et Monsieur Philippe GENNE, Président Directeur Général de la société ONCODESIGN SA, est Contrôleur de gestion.

➤ **Avances de trésorerie à la société ONCODESIGN INC CANADA**

Votre société a consenti des avances de trésorerie à la société ONCODESIGN INC CANADA pour un montant de 681.883 € qui ont été remboursées en totalité en date du 31/12/2021.

Aucun n'intérêt n'a été constaté sur l'exercice 2021.

ONCODESIGN est l'associé unique de la société ONCODESIGN INC CANADA.

➤ **Avances de trésorerie de la société ONCODESIGN USA INC**

Votre société a consenti des avances de trésorerie à la société ONCODESIGN USA INC pour un montant de 402.092 € au 31/12/2021.

Aucun n'intérêt n'a été constaté sur 2021.

ONCODESIGN est l'associé unique de la société ONCODESIGN USA INC.

➤ **Prestations de Services facturées à la société ONCODESIGN USA INC**

Votre société a facturé les prestations de services suivantes à sa filiale ONCODESIGN USA INC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Management fees pour un montant hors taxes annuel de 153.210 €
- Redevances de Marque pour un montant hors taxes annuel de 329.448 €
- Prestations sous-traitées pour un montant hors taxes annuel de 4.365.695 €
- Commissions d'apporteur d'affaires refacturées pour un montant hors taxes annuel de 6.682 €

Cette convention prévoit la fixation les conditions de la prestation sous-traitée et les modalités de facturation, pour chaque projet.

ONCODESIGN est l'associé unique de sa filiale ONCODESIGN USA INC.

➤ **Prestations de Services facturées à la société ONCODESIGN INC CANADA**

Votre société a facturé les prestations de services suivantes à sa filiale ONCODESIGN INC CANADA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Management Fees pour un montant hors taxes annuel de 41.069 €
- Redevances de Marque pour un montant hors taxes annuel de 15.339 €
- Prestations sous-traitées pour un montant hors taxes annuel de 42.868 €

Cette convention prévoit la fixation des conditions de la prestation sous-traitée et les modalités de facturation, pour chaque projet.

ONCODESIGN est l'associé unique de sa filiale ONCODESIGN INC CANADA.

➤ **Prestations achetées à la société ONCODESIGN INC CANADA**

Votre société a acheté des prestations de services sur l'exercice à sa filiale ONCODESIGN INC CANADA.

Le montant des prestations de services achetées auprès de la société ONCODESIGN INC CANADA sur l'exercice 2021 s'élève à 205.390 € hors taxes.

ONCODESIGN est l'associé unique de sa filiale ONCODESIGN INC CANADA.

#### **CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

---

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 24 juin 2021, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 25 mai 2021.

➤ **Location des locaux à la société ANG**

Votre société a conclu un contrat de sous-location avec la SAS ANG, société détenue à hauteur de 5 % par la société PCG et 95 % par Monsieur Philippe GENNE (Président Directeur Général de votre société et président de la société ANG).

Ce contrat de sous-location de bâtiments a été signé entre votre société et la société ANG le 15 Janvier 2021. Ce contrat, d'une durée ferme de 12 ans et reconductible tacitement ensuite, a conduit au règlement d'un loyer et de charges locatives annuel de 266.508 € hors taxes. Il est payable trimestriellement et fait l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Une caution a été versée à la SAS ANG dans le cadre de cette location pour une valeur de 126.000 €.

Lyon et Dijon, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marie LE JELOUX

EXCO SOCODEC



Magali RAUX